

Snes Créteil Info

Snes Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. : 01.41.24.80.54 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Pour une formation de qualité !

Editorial

Depuis que nous avons eu connaissance du projet de l'ESPE et du Rectorat de mettre en place des formations sans formateur, le conseil d'école de l'ESPE devant valider ces décisions a été reporté au 8 octobre. Les élu-e-s de la liste unitaire FSU – UNEF au conseil d'école y porteront les revendications des stagiaires qui attendent une formation de qualité.

L'ESPE de Créteil est touchée par une très grave pénurie de moyens : il manque 19 000 heures sans lesquelles toutes les formations ne pourront être assurées. Celles-ci ont déjà été reportées de deux semaines dans le 1er degré et il est prévu une part importante de formation sans formateur (mais en présentiel sur site) pour les parcours adaptés du 2nd degré. Nos élu-e-s demanderont les moyens nécessaires au fonctionnement de l'ESPE, dans la lignée du courrier intersyndical que vous pourrez lire en page 3.

Pour les stagiaires, nous réclamons l'allègement des évaluations dans le cadre de la formulation de l'avis de la directrice de l'ESPE. Nos élu-e-s dénonceront le doublement du nombre de travaux obligatoires à rendre (six, contre trois l'an dernier) pour constituer le portfolio.

La FSU exprimera à nouveau son opposition à l'entrée dans le métier d'enseignant-e ou de CPE par la voie de l'apprentissage. En effet, des étudiant-e-s sont recruté-e-s dès la L2 avec des contrats de droit privé pour travailler dans des établissements, ce qui accroît le risque d'échec au cours de leurs études et fragilise le service public d'éducation.

Le SNES-FSU revendique les moyens nécessaires à une formation des enseignant-e-s de qualité et la mise en place de pré-recrutements pour en finir avec la précarité.

Face à des conditions de formation dégradées, il faut que nous nous mobilisions tous ensemble ! Le SNES Créteil portera ces exigences auprès de l'ESPE pour que l'intérêt des stagiaires soit entendu.

En attendant, venez en débattre avec les militant-e-s du SNES Créteil lors des réunions organisées sur vos lieux de formation :

- Maths : mardi 6/10 à 12h30 à Torcy
- Lettres et CPE : mercredi 7/10 à 13h à Bonneuil
- Anglais : jeudi 8/10 à 12h30 à Torcy
- Histoire-Géographie : lundi 12/10 à 13h à Torcy
- Autres disciplines : dates à définir

Sommaire

- p. 1 Édito
Manifestation le 10 octobre
- p. 2 Reclassement et IFF
Tutorat
Stage le vendredi 20 novembre 2015
- p. 3 Courrier intersyndical « formation »
- p. 4 Bulletin d'adhésion

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS

stagiaires@creteil.snes.edu

ou au 06.95.47.01.40.

Romain GENTNER, Maud COUTANT

et Raphaël ANDERE

militant-e-s du secteur « Entrée dans le Métier »

Exigeons le retrait de la réforme du collège !

TOUS À PARIS LE 10 OCTOBRE

Le retrait de la réforme : *C'EST POSSIBLE !*

D'autres choix pour le collège 2016 : *C'EST INDISPENSABLE !*

Départ de la manifestation : 13h30 RER Port Royal

RAPPELS :

■ RECLASSEMENT

ATTENTION : la date limite pour déposer votre dossier est le **15 octobre**.

■ INDEMNITE FORFAITAIRE DE FORMATION

Pour en bénéficier, il faut que le lieu de formation ne soit pas sur la même commune ou une commune limitrophe du lieu de résidence ou de l'établissement d'affectation. Afin de déclencher son versement, il vous faudra contacter votre DPE en lui faisant parvenir votre attestation d'inscription à l'ESPE.

■ TUTORAT

VOUS A-T-ON ATTRIBUÉ UN TUTEUR OU UNE TUTRICE DE TERRAIN ? SI CE N'EST PAS LE CAS, CONTACTEZ-NOUS !

■ MUTATIONS INTERACADEMIQUES 2015

En tant que stagiaire, vous êtes participant-e obligatoire au mouvement. La circulaire fixant les modalités de mutation paraîtra mi-novembre et vous trouverez toutes les informations sur le site du SNES Créteil en temps voulu. Vous pourrez prendre rendez-vous avec nos commissaires paritaires à ce moment-là.

STAGE « SPÉCIAL STAGIAIRES » DU 20 NOVEMBRE : IL NE VOUS RESTE QUE JUSQU'AU 16 OCTOBRE POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE !

Ce stage de formation syndicale aura lieu de 9h30 à 16h dans nos locaux du SNES Créteil au 3 rue Guy de Gouyon du Verger à Arcueil.

PROGRAMME :

Titularisation, notation, inspection : tout ce qu'il faut savoir sur l'année de stage

Nous ferons le point sur les modalités d'évaluation de l'année de stage et vous donnerons toutes les informations utiles concernant la formation, l'inspection et le processus de titularisation pour vous permettre d'aborder sereinement les différentes échéances de votre année de stage.

Du « premier bain » à une culture professionnelle

Hors du regard de l'institution, en compagnie de collègues aguerris et d'autres qui le sont moins, nous vous proposons d'échanger autour de vos premières expériences de classe et de la formation.

Un regard universitaire sur les enjeux et évolutions de nos métiers

Florence Eloy, Maître de Conférences en sciences de l'éducation, a soutenu une thèse sur l'éducation musicale en collège, où elle a étudié comment les enseignant-e-s doivent jongler entre des logiques contradictoires qui leur compliquent le métier, entre culture légitime et culture populaire et juvénile. Elle viendra nous apporter son éclairage.

Mutations inter-académiques : le SNES vous informe

Les élu-e-s du SNES-FSU, qui occupent plus de la moitié des sièges des Commissions Paritaires, et participent à ce titre aux opérations des mutations, vous délivreront une information fiable et circonstanciée, pour vous permettre d'aborder cette étape importante de la manière la plus judicieuse. Des rendez-vous individuels pourront être proposés.

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, avant les vacances de la Toussaint le 16 octobre votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. **Vous avez droit à ce congé !** La participation aux stages syndicaux est un droit (12 journées par an). Il suffit d'en déposer la demande au secrétariat de votre établissement au moins un mois à l'avance.

Merci de vous inscrire par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence

*Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement
à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée
Madame la Rectrice,*

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le vendredi 20 novembre 2015 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature

Courrier intersyndical contre la pénurie de moyens à l'ESPE de Créteil

Académie de Créteil : de la maternelle au lycée des centaines de professeurs stagiaires nouvellement recrutés ne pourront recevoir la formation qui leur est due :

Depuis plusieurs années, les formateurs de l'ESPE de l'académie de Créteil n'ont cessé d'attirer l'attention sur la dégradation de la formation des enseignants dans une académie qui exige, comme chacun sait, un haut degré de professionnalisation afin de relever le défi de faire progresser tous les élèves.

La formation avait été quasiment supprimée entre 2009 et 2012, mais sa réintroduction a un prix que ni le ministère ni l'université de Créteil (UPEC) dont dépend l'ESPE de Créteil ne sont prêts à considérer.

Créer des postes d'enseignants, c'est bien, même si ça ne suffit pas pour en finir avec le recours à des contractuels non formés mis dans les classes. L'ESPE se réjouit d'accueillir des stagiaires plus nombreux que les années précédentes, sauf que - entre temps - l'effectif des formateurs a fondu de plus d'un tiers, car depuis 2009, l'Université profite des départs à la retraite pour réaffecter les moyens de l'ESPE à d'autres secteurs.

Résultat : 19 000 heures de formation ne pourront pas être assurées. Concrètement, cela signifie que selon leur profil, tous les enseignants-stagiaires ne seront pas logés à la même enseigne ; on va rogner sur les cours dispensés : la majorité des stagiaires du second degré aura des heures de formation ... sans formateur ! Dans le premier degré, des pans entiers des enseignements prévus ne seront pas assurés faute de personnel ; et, cerise sur le gâteau, l'encadrement sur le terrain ne pourra pas suivre les prescriptions officielles, pourtant déjà minimalistes. Déjà l'an passé, les stagiaires en école primaire n'ont pu bénéficier durant leur stage que de deux visites de la part de leurs formateurs de l'ESPE, au lieu de trois auparavant. Cette année, presque la moitié d'entre eux n'en auront qu'une ou ... zéro ! Dans les établissements secondaires, une seule visite dans l'année est prévue pour la très grande majorité des stagiaires. Le principe d'une formation en alternance est désormais totalement foulé au pied.

Les maîtres-formateurs du 1er degré ne sont pas mieux traités : le nombre insuffisant de ces collègues pousse le rectorat à tenter de contraindre des collègues du 77 à suivre des stagiaires du 93, comme si déshabiller les uns pouvait suffire à habiller les autres...

Depuis un an, les formateurs n'ont cessé d'alerter, dans les différentes instances où ils siègent, sur l'impossibilité d'assurer une formation décente et égale pour tous avec les moyens actuels. Ils ont réclamé des mesures exceptionnelles pour créer des postes statutaires. L'université, le rectorat, le ministère sont au courant depuis longtemps et rien n'a été fait. Le 1er septembre, la seule réponse qui leur a été faite - par la direction de l'ESPE est la suivante : « cette année, nous ferons ce que nous pourrons ».

Fort en colère, ils dénoncent l'irresponsabilité d'une politique qui refuse d'examiner les conditions réelles de la formation des enseignants et met en danger stagiaires et élèves.

Ils demandent l'attribution immédiate de moyens suffisants et pérennes pour assurer la formation des professeurs stagiaires d'aujourd'hui et de demain.

Signataires : SNES-FSU Créteil, Snesup ESPE Créteil, SNUipp-FSU Créteil, Sud éducation Créteil, FERC-CGT Créteil, Se-Unsa Créteil